



DECLARATION

CDEN du 28 juin 2013

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale

Mesdames messieurs les élus (es), Mesdames messieurs,

La mise en place de la réforme des rythmes a demandé et demande encore un investissement conséquent des équipes enseignantes : conseils d'écoles exceptionnels, réunions avec la municipalité, les communautés de communes, la hiérarchie, les partenaires, etc...

Publié le 7 mai, le décret Hamon visait sans doute à désamorcer les tensions et à inciter les 6% de communes qui n'avaient pas déposé de projet d'organisation du temps scolaire auprès des DASEN à le faire avec une date-butoir : vendredi 6 juin 2014.

En ce qui concerne ce décret Hamon, pour le SEUNSA, le retour qu'il permet de journées de 6 heures plus nombreuses et la possibilité d'annuler la classe le vendredi après midi n'est pas conforme à l'esprit de la réforme axée sur l'allègement de la journée de classe et sur moins de ruptures. Par contre, le fait d'obtenir l'accord du conseil d'école et de maintenir les 5 matinées de classe sont une bonne chose.

Mais sous couvert de cet assouplissement certaines municipalités ont choisi des pratiques plus que douteuses à l'égard du corps enseignant et des parents pour faire adopter, (ou tenter de le faire) , leur proposition d'organisation du temps scolaire, dans la précipitation et dans l'arbitraire, voire la démagogie ou le chantage. Le SEUNSA a été sollicité par des collègues harcelés, déboussolés et fatigués.

Pour faire des économies sans tomber dans l'illégalité, certaines communes réfractaires aux nouveaux rythmes scolaires ont trouvé la bonne combine : faire l'impasse sur les activités périscolaires et s'en tenir à une simple garderie. Nous sommes loin de l'esprit de la réforme préconisant la collaboration entre l'Éducation nationale et les collectivités

territoriales par l'élaboration d'un projet éducatif prenant en compte l'enfant dans sa globalité, comme un enfant élève et un enfant citoyen.

Il est fort dommage de constater que parfois certains comportements sont davantage dictés par une posture politique que sur des principes démocratiques et républicains. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Directeur académique, combien de dossiers proposant l'expérimentation ont été proposés et combien vous en avez refusés, en particuliers avec le vendredi après-midi libéré ?

Pourtant le rapport des huit séminaires inter académiques chargés de faire le bilan depuis février de la mise en place de cette réforme témoigne que la réflexion collégiale a renforcé le travail d'équipe à l'intérieur de l'école et les liens avec les partenaires. C'est bien le Projet éducatif de territoire qui permet d'articuler des actions et de penser des complémentarités.

Reste encore la réserve des parents qui ont besoin d'être informés et parfaitement éclairés dans ce changement. Leur résistance est compréhensible surtout si elle est exacerbée par les ambiguïtés et les incertitudes, voire les contre vérités. Ça et là, dans notre département, on constate cependant l'adhésion pleine et entière des familles pour peu que les communes aient véritablement fait l'effort de la réflexion, de la consultation et de la communication te que les choses soient d'ores et déjà calées pour la rentrée prochaine.

Une fois encore, pour le SEUNSA, il est évident que ce changement n'est pas simple dans sa mise en œuvre, qu'il engendrera encore des difficultés dans son application, et qu'il sera source de clivages et de problèmes, mais il s'appuie sur des objectifs et des principes louables et surtout sur la nécessité d'abandonner cette semaine de 4 jours dont chacun s'accordait à dire qu'elle est source de fatigue, de stress et de mauvais résultats scolaires.

D'autres points de discussion sont dans l'actualité éducative et le seront encore à la rentrée : la question des programmes et du socle commun est un de ceux-là.

Or la loi de Refondation a tranché. Elle a fait le choix de lier fortement (par un cycle commun, un conseil école/collège,...) l'ensemble du temps de la scolarité obligatoire dans un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'UNSA Éducation et ses syndicats sont engagés, dans la construction d'un socle commun de compétences rénové, convaincus qu'il est un des leviers essentiels de la transformation de notre système scolaire. Assurer la continuité de la scolarité

obligatoire dans un curriculum qui inclut l'école primaire et le collège, permettre à chaque élève d'acquérir et de développer des compétences repérées et organisées, faire de l'évaluation un élément de progression et de réussite sont autant d'éléments qui imposent de rompre avec la culture de la compétition, avec la suprématie des disciplines (et donc de certaines sur d'autres), avec l'omniprésence de l'échec.

En privilégiant une recherche du consensus entre les opposants et les partisans du socle commun, le CSP choisit la voie de l'immobilisme et de l'impuissance. Son projet, s'il est maintenu, n'est en mesure de résoudre aucune des difficultés auxquelles notre école est confrontée.

Pire, ce projet signe la fin de l'idéal d'un socle démocratique : pas d'acquis garantis aux élèves, mais des savoirs dits "exigeants" et une "excellence" qui pointent comme seul horizon le lycée général et une culture commune indéfinissable. Ici, ce sont les élèves qui "doivent" (savoir, avoir acquis, comprendre que...) assumer la responsabilité de leur réussite ou de leur échec. Quels sont alors les engagements pris par l'école envers les élèves et leurs familles ?

Concernant la carte scolaire départementale, lors du CDEN du 18 avril, neuf blocages ont été prononcés et sont toujours traités comme des fermetures. Or vous aviez envisagé d'étudier les situations des écoles concernées au mois de juin. Quelques écoles pouvaient aussi bénéficier d'une ouverture. Vous avez ouvert une classe élémentaire à Pierre de Bresse, à titre provisoire. Y a-t-il d'autres décisions aujourd'hui ?

Pour terminer, nous vous demandons un point de situation sur les contrats aidés actuellement placés soit sur des missions d'aide administrative aux directeurs et sur d'autres missions d'accompagnement aux enfants handicapés.

Quel est leur nombre et combien resteront en fonction dans leur école à la rentrée ? A nouveau l'UNSA EDUCATION déplore l'instabilité de ces emplois qui pénalise les élèves et l'environnement scolaire et qui témoigne d'un manque de considération de ces personnels aussi indispensables que précaires.

Sylvie DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION